

# Tableau de garanties / Apivia Vitamin<sup>2</sup>

Garanties en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021

**100% SANTÉ**

 DENTAIRE  
 OPTIQUE  
 AUDIOLOGIE

Les garanties sont dites responsables au sens de l'article L. 871-1 du Code de la sécurité sociale.  
 Les garanties et niveaux de remboursements seront automatiquement adaptés en fonction des évolutions législatives et réglementaires régissant les «contrats responsables».

V1
V2
V3
V4
V5

TG\_VITAMIN2\_1\_ME-AG\_202102\_2

## Hospitalisation

Honoraires Médicaux et Chirurgicaux (y compris maternité) Anesthésistes - Actes en secteur hospitalier (DPTAM*)	100%	150%	200%	250%	300%
<b>BONUS FIDÉLITÉ (+25%)</b>	Dès la 2 <sup>e</sup> année	125%	175%	225%	325%
	Dès la 3 <sup>e</sup> année	150%	200%	250%	350%
Honoraires des chirurgiens (y compris maternité) Anesthésistes - Actes en secteur hospitalier (hors DPTAM*)	100%	125%	150%	175%	200%
Frais de séjour en établissement conventionné (y compris hospitalisation à domicile)	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais de séjour en établissement non conventionné	100%	100%	100%	100%	100%
Forfait journalier Hospitalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière (avec nuitée) :					
Chirurgie - Médecine - Maternité - <i>Durée illimitée</i>	-	30€ / jour	50€ / jour	70€ / jour	90€ / jour
Rééducation fonctionnelle - Maison de repos et de convalescence - Soins de suite et de réadaptation - <i>Durée limitée à 60 jours par an</i>	-	20€ / jour	30€ / jour	40€ / jour	50€ / jour
Frais d'accompagnant : <i>Limités à 30 jours par an</i>	-	15€ / jour	15€ / jour	20€ / jour	30€ / jour
Frais de transport acceptés par le RO**	100%	100%	100%	100%	100%
Confort à l'hôpital :					
Dès la 1 <sup>re</sup> nuit d'hospitalisation <sup>(1)</sup> - <i>Limité à 20 jours par séjour</i>	-	10€ / jour	10€ / jour	10€ / jour	10€ / jour
TV - Internet - Téléphone - Presse					
Forfait hospitalisation à la journée <sup>(2)</sup>	-	15€ / jour	15€ / jour	20€ / jour	30€ / jour
Frais de soins et de séjour à l'étranger	100%	100%	100%	110%	130%

Accident, hospitalisation urgente ou non (y compris en ambulatoire), maternité, pathologie lourde... Vous avez besoin d'aide ?  
 Votre Assurance Santé\*\*\* vous accompagne et vous apporte des solutions d'aide à la vie quotidienne : aide ménagère, fermeture du domicile quitté en urgence, garde d'animaux...

## Optique

Equipement 100% Santé <sup>(4)</sup> - Sans reste à charge	Remboursement intégral				
Equipement 2 verres simples + monture	100%	100€	200€	300€	400€
Equipement 2 verres complexes ou hypercomplexes + monture	100%	200€	300€	400€	500€
Equipement mixte (monture + 1 verre simple + 1 verre complexe ou hypercomplexe)	100%	150€	250€	350€	450€
Dont monture <sup>(5)</sup>	100%	30€	50€	100€	100€
Lentilles de correction remboursables ou non par le RO** - <i>Par an</i>	100%	100€	150€	200€	250€
Intervention sur l'œil comprenant toutes les chirurgies et implants oculaires - <i>Par œil et par an</i>	-	100€	200€	300€	400€

Vous recherchez un ophtalmologue ou un opticien ? Géolocalisez les réseaux de soins depuis votre espace adhérent apivia.fr et profitez de tarifs négociés pour vous : jusqu'à moins 40% chez 3050 opticiens, moins 30% dans 45 centres de chirurgie réfractive...

## Dentaire

Soins et prothèses 100% Santé <sup>(4)</sup> - Sans reste à charge	Remboursement intégral				
Soins dentaires, Inlays-Onlays et parodontologie remboursés par le RO**	100%	100%	100%	125%	150%
<b>BONUS FIDÉLITÉ (+25%)</b>	Dès la 2 <sup>e</sup> année	125%	150%	225%	300%
	Dès la 3 <sup>e</sup> année	150%	175%	275%	350%
Prothèses dentaires dont inlay core remboursées par le RO**	100%	125%	150%	225%	300%
Plafond dentaire	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	1 <sup>re</sup> année : 1000€ 2 <sup>e</sup> année : 1200€ 3 <sup>e</sup> et suivantes : 1500€
Orthodontie remboursée par le RO**	100%	125%	150%	225%	300%
Frais dentaires non remboursés par le RO** :					
Prothèses - Implants et soins dentaires					
Montant par acte	-	-	200€	300€	400€
Nombre d'actes par an	-	-	3 actes	3 actes	3 actes

## Aides auditives

Equipement 100% Santé <sup>(4)</sup> - Sans reste à charge	Remboursement intégral				
Appareils auditifs <sup>(7)</sup> - <i>Par oreille</i>	100%	100% + 175€	100% + 350€	100% + 525€	100% + 700€
Entretien - Piles - Accessoires - <i>Par an</i>	100%	100%	100% + 30€	100% + 40€	100% + 50€

Vous souhaitez consulter un audioprothésiste sélectionné sur des critères de qualité ? Découvrez les réseaux de soins sur votre espace adhérent apivia.fr et les nombreux avantages qui vous sont réservés : moins 35 % sur les aides auditives, 20% de remise sur les piles, 10% sur les produits d'entretien et accessoires, facilités de paiement...

## Soins courants

Honoraires médicaux (généralistes et spécialistes) :					
Actes techniques médicaux - Radiologie (DPTAM*)	100%	125%	150%	175%	220%
<b>BONUS FIDÉLITÉ (+25%)</b>	Dès la 2 <sup>e</sup> année	125%	150%	200%	245%
	Dès la 3 <sup>e</sup> année	150%	175%	225%	270%
Honoraires médicaux (généralistes et spécialistes) :					
Actes techniques médicaux - Radiologie (hors DPTAM*)	100%	100%	125%	150%	200%
Analyses - Examens de laboratoire	100%	100%	130%	175%	220%
Honoraires paramédicaux :					
Orthophonistes - Infirmiers - Kinésithérapeutes - Orthoptistes	100%	100%	130%	175%	220%
Médicaments et vaccins remboursés par le RO**	100%	100%	100%	100%	100%
Matériel médical :					
Prothèses orthopédiques, capillaires, mammaires, tout appareillage, hors auditif et optique	100%	125%	150%	175%	200%
Frais de soins et de séjour à l'étranger	100%	100%	100%	110%	130%

V 1

V 2

V 3

V 4

V 5

## Bien-être &amp; Prévention

Médecines douces : Ostéopathie - Chiropractie - Acupuncture - Étiopathie - Homéopathie - Naturopathie - Podologie/pédicure - Diététicien/nutritionniste - Hypnose thérapeutique	-	20 € / séance	25 € / séance	30 € / séance	35 € / séance
Montant par séance	-	20 € / séance	25 € / séance	30 € / séance	35 € / séance
Nombre de séances par an	-	2	3	4	5
Cures thermales prescrites remboursées par le RO** :	-	100%	100% + 50€ / an	100% + 100€ / an	100% + 150€ / an
Honoraires, Soins, Frais de transport, Hébergement - Par an	-	100%	100% + 50€ / an	100% + 100€ / an	100% + 150€ / an
Dépistage et Prévention (actes non remboursés par le RO**) :	100€ / an	100€ / an	100€ / an	100€ / an	150€ / an
Vaccins prescrits non pris en charge - Traitement antipaludéen pour les voyages - Substituts nicotiniques (en complément de la Sécurité sociale) - Médicaments de l'ostéoporse - Matériel de surveillance hypertension homologué ANSM - Par an	100€ / an	100€ / an	100€ / an	100€ / an	150€ / an

Vous souhaitez préserver votre santé et votre bien-être ! Retrouvez les services de coaching nutrition, sportif et sommeil des réseaux de soins sur votre espace adhérent [apivia.fr](http://apivia.fr) ainsi que les réseaux de diététiciens, d'ostéopathes et de chiropracteurs partenaires.

## Avantages &amp; Services

Téléconsultation médicale	✓	✓	✓	✓	✓
Assistance santé*** vie quotidienne 24h/24 & 7j/7	✓	✓	✓	✓	✓
Protection Juridique Médicale***	✓	✓	✓	✓	✓
Réseaux de soins	✓	✓	✓	✓	✓
Appli mobile : gestion compte adhérents / carte TP numérique	✓	✓	✓	✓	✓
Accompagnement en cas de maladies redoutées (10% réduction sur le site Oncovia)	✓	✓	✓	✓	✓
Éligibilité Madelin	✓	✓	✓	✓	✓
Éligibilité Packs Optionnels	NON	✓	✓	✓	✓

Les garanties exprimées en pourcentage et en euros incluent le remboursement de la Sécurité sociale. Les forfaits (hors Optique) sont valables par an et par bénéficiaire à compter de la date d'effet du contrat et ne sont pas cumulables d'une année sur l'autre. Dans tous les cas, les remboursements sont limités au montant de la dépense réelle et payés en euro.

**\*DPTAM** : Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM, OPTAM-CO) ayant pour objet l'encadrement des dépassements d'honoraires des professionnels de santé conventionnés (liste des médecins adhérents sur site [www.annuaire.sante.ameli.fr](http://www.annuaire.sante.ameli.fr)).

**\*\*RO** : Régime Obligatoire

**\*\*\*** Les garanties d'assistance et protection juridique médicale portées au contrat sont assurées auprès d'autres assureurs dont les mentions légales sont annexées aux conditions générales de l'offre remises à la souscription. Informations également disponibles sur votre espace adhérent [apivia.fr](http://apivia.fr).

(1) Les frais de confort à l'hôpital, sont pris en charge dans la limite de la dépense engagée lors de toute hospitalisation d'au moins 1 nuit. Ce forfait ne se cumule pas avec le forfait hospitalisation à la journée. Prise en charge jusqu'à 20 jours par séjour, sur présentation du bulletin d'hospitalisation et de la facture acquittée à adresser au service prestations d'Apivia groupe Macif - CS 30000 - 79077 Niort Cedex 9.

(2) Participation aux frais engagés lors d'une hospitalisation dite à la journée. Ce forfait ne se cumule pas avec le forfait confort hospitalier. Remboursement sur présentation du bulletin d'hospitalisation et de la facture acquittée à adresser au service prestations d'Apivia groupe Macif - CS 30000 - 79077 Niort Cedex 9.

(3) Le nombre d'équipements (2 verres + 1 monture) est limité à 1 équipement par période de deux ans, à l'exception des cas pour lesquels un renouvellement anticipé est possible réglementairement. Dans tous les cas, pour chaque assuré, le point de départ de la période correspond à la date de l'équipement. Le forfait attribué pour la monture selon les décrets en vigueur ne pourra pas excéder 100 €.

(4) Tels que définis réglementairement.

(5) Par exception, le forfait monture de 100 € correspond au remboursement de la mutuelle en incluant le remboursement de la Sécurité sociale.

(6) À compter du 1er janvier 2021, prise en charge d'un équipement appareil acoustique limité à 1 équipement par oreille tous les 4 ans. Le point de départ de la période par assuré correspond à la date de l'équipement.

(7) Conformément au cahier des charges du contrat responsable, la prise en charge ne pourra pas dépasser 1 700 euros maximum par aide auditive, incluant la part des dépenses prises en charge par le régime obligatoire.

## Packs optionnels

Vous souhaitez renforcer vos garanties ? Souscrivez jusqu'à 3 packs optionnels avec les niveaux de garanties 2, 3, 4 et 5. (Les packs Bien-être et Prévention ne peuvent pas être cumulés)

Hospitalisation & Honoraires 

Dépassements d'honoraires : Ville/Hôpital (DPTAM* uniquement)	+ 50%
Chambre particulière (avec nuitée) : Montant par jour . Maladie - Chirurgie - Maternité	+ 20 €
. Rééducation fonctionnelle - Maison de repos et de convalescence - Soins de suite et de réadaptation. . Psychiatrie et assimilés (maxi 30 jours par an) <sup>(8)</sup>	
Amélioration frais accompagnant - Montant par jour	+ 15 €
Amélioration hospitalisation à la journée - Montant par jour	+ 30 €
Frais de soins et de séjour à l'étranger	+ 20%

Optique - Dentaire - Audio 

Forfait lentilles remboursées et non remboursées par le RO** - Par an	+ 200 €
Intervention sur l'œil comprenant toutes les chirurgies et implants oculaires Par œil et par an	+ 200 €
Forfait protection lumière bleue <sup>(9)</sup> et Équipement basse vision /malvoyance - Par an	100 €
Prothèses dentaires et orthodontie remboursées par le RO**	+ 100%
Parodontologie et Orthodontie non remboursées <sup>(10)</sup>	150 €
Remboursement audioprothèse classe 2 <sup>(7)</sup> - Par oreille	+ 100 €

**Lexique** : Les prises en charge s'entendent en complément (précédées par un +) ou en ajout et dans les limites prévues dans la garantie de base souscrite.

- (8) Pour les frais de chambre particulière « psychiatrie et assimilés », le montant s'ajoute au montant pris en charge dans la garantie de base souscrite pour les frais de chambre particulière « rééducation fonctionnelle, maison de repos et de convalescence, soins de suite et de réadaptation » et dans la limite de 30 jours par an.
- (9) Ce forfait prend en charge les équipements d'optique non correctifs anti-lumière bleue, sur présentation d'une facture acquittée.
- (10) Dans la limite du nombre d'actes prévu dans la garantie de base souscrite sur le poste frais dentaire non remboursés par le RO\*\*.
- (11) Enfant inscrit au contrat dans la limite d'âge prévue aux conditions générales du contrat.
- (12) Ostéopathie, chiropractie, acupuncture, étiopathie, homéopathie, naturopathie, podologie/pédicure, diététicien/nutritionniste et hypnose thérapeutique.
- (13) Automédication : pharmacie non prescrite non remboursée. (inscrite au répertoire VIDAL).
- (14) Allocation naissance ou adoption : subordonnée à l'enregistrement de l'enfant au contrat et l'envoi du justificatif (naissance ou adoption) dans le mois qui suit l'événement.
- (15) Remboursement sur présentation d'une licence ou d'un abonnement acquitté dont la date a débuté postérieurement à la prise de garantie.

Bien-être & Prévention 1 

Pack enfant <sup>(11)</sup> : Psychologue - Psychomotricien Par séance (maxi 3 séances)	30 €
Forfait médecines douces <sup>(12)</sup> - Par séance	+ 20 €
Pharmacie prescrite non remboursée et automédication <sup>(13)</sup> - Par an	50 €
Contraception prescrite non remboursée par le RO** - Par an	100 €
Allocation naissance ou adoption - Par enfant <sup>(14)</sup>	350 €
FIV / amniocentèse - Par an	200 €
Abonnement sportif Licence, club, association et abonnement en salle de sport <sup>(15)</sup> - Par an	50 €

Bien-être & Prévention 2 

Cures thermales - Par an	+ 200 €
Forfait médecines douces <sup>(12)</sup> - Par séance	+ 20 €
Pharmacie prescrite non remboursée et automédication <sup>(13)</sup> - Par an	50 €
Forfait prévention - Dépistage non pris en charge par le RO** : cancers (col de l'utérus, côlon, sein), du glau- come, troubles de l'audition - Par an	50 €
Abonnement sportif : Licence, club, association et abonnement en salle de sport <sup>(15)</sup> - Par an	50 €

Votre contrat Apivia Vitamin<sup>®</sup> sous marque Apivia groupe Macif est assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 PARIS Cedex 15. Le contrat est distribué par le réseau d'Apivia Courtage - SAS au capital de 20 000 000 € - RCS Tours 490 625 662 - Siège social : 108 rue Ronsard 37100 Tours - ORIAS n° 09 051 617 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Exerce sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.